



Cahier des charges des commissions pour l'étude de faisabilité d'une fusion des communes de Terre Sainte

Les commissions de fusion constituent un organe important du projet VD-TST Fusion – collaboration intercommunale entre les communes de Terre Sainte. Leur cahier des charges peut à ce stade s'énoncer comme suit (tâches principales).

1. Participation aux travaux dirigés par le Comité de pilotage (COPIL)

Il importe que les membres des commissions de fusion soient intégrés aux travaux conduits par le Comité de pilotage, ainsi que par les autres organes du projet (cf. organigramme).

Les dits membres participent aux travaux suivants :

- Etude préliminaire : test du questionnaire qui sera adressé à la population
- Etude stratégique : analyse de l'ensemble des prestations des communes sous revue, ainsi que des domaines transversaux (finances, opinion, développement, etc.)
- Etude opérationnelle : construction de la forme de rapprochement retenue (fusion, etc.) et résolution de tâches ad hoc (budget, conventions, etc.)
- Réalisation : mise en place de la forme de rapprochement retenue (fusion, etc.).

2. Lien avec les législatifs communaux et la population ainsi qu'avec d'autres entités (corps constitués, etc.)

De par leur nature, les commissions de fusion constituent l'organe de contact, d'information et de liaison avec les législatifs communaux. Elles préavisent l'ensemble des éléments relatifs au projet qui sera soumis aux législatifs communaux.

Elles participent également aux travaux de communication, d'information et de liaison avec la population ainsi qu'avec les corps constitués.

3. Soutien et proposition au Comité de pilotage

Les commissions de fusion constituent également une force de proposition. En ce sens elles soutiennent l'action du Comité de pilotage.